

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

15 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 15 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 avril 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Christine CAMPAGNE, Elisabeth CAPRON, Patricia COPIN, Corinne CORBIER, Lucie LETURGEZ, Julien MAHIEU, Jean Pierre PEREZ, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mesdames Pascale TARD, Alexandra HERMANT, Messieurs Philippe LOURDEL, Freddy LEFEBVRE.

Mesdames TARD Pascale, HERMANT Alexandra et Monsieur LEFEBVRE Freddy donnent en vertu du C.G.C.T, respectivement pouvoir à Messieurs CHAUSSOY Alain, MAHIEU Julien et Bernard DENNE pour voter en leur nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur CHAUSSOY Alain est élu secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.

Madame CAPRON fait remarquer qu'il n'y a pas eu beaucoup de communication concernant la course aux œufs de Pâques, Monsieur DENNE indique qu'il en est de même pour les « boucles de l'Artois ».

Monsieur PEREZ souligne que la nouvelle organisation du lundi de Pâques a suscité beaucoup de contentement parmi les parents.

Tenant compte de ces remarques le conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

II. BUDGET ASSAINISSEMENT

Examen et vote du compte administratif 2014

Monsieur le Maire remercie Damiens DECLERCQ et Bernard DENNE pour la préparation et l'établissement des budgets.

Monsieur DENNE explique les différents postes du compte administratif 2014 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées

L'analyse du compte administratif 2014 n'appelle aucune remarque particulière.

- Section fonctionnement :	en dépenses :	53 104.15€
	en recette :	91 444.44€

soit un excédent de fonctionnement de 38 340.29€

- Section investissement :	en dépenses :	689 078.94€
	en recettes :	456 179.17€

soit un déficit d'investissement de 232 899.77€

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEREZ, doyen d'âge et quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Après délibération, le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

Examen et vote du budget primitif 2015

Vu les résultats du compte administratif 2014

Considérant le déficit de la section d'investissement de 232 890.00€

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 38 340.00€

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation à la somme de 60 569.00€ en dépenses comme en recettes
- Section d'investissement à la somme de 333 023.00€ en dépenses comme en recettes

Le budget primitif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

III. BUDGET GENERAL

Examen et vote du compte administratif 2014

Madame TARD arrive et prend place au sein de l'assemblée

Monsieur DENNE explicite les différents postes du compte administratif 2014 et apporte toutes les précisions aux différentes questions posées

L'analyse du compte administratif 2014 n'appelle aucune remarque particulière.

- | | | |
|----------------------------|---------------|---------------|
| - Section fonctionnement : | en dépenses : | 621 174.36€ |
| | en recette : | 1 127 609.73€ |

soit un excédent de fonctionnement de 506 435.37€

- | | | |
|----------------------------|---------------|-------------|
| - Section investissement : | en dépenses : | 367 353.32€ |
| | en recettes : | 234 333.69€ |

soit un déficit d'investissement de 133 019.63€

d'ou un résultat de clôture excédentaire de 373 415.74€

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEREZ, doyen d'âge et quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Après délibération, le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes locales et rappelle les taux appliqués l'année précédente.

- > Taxe d'habitation : 18.87%
- > Taxe foncière (bâti) : 19.66%
- > Taxe foncière (non bâti) : 38.65%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition de la part communale pour l'année 2015.

Vote du budget primitif 2015

Vu les résultats du compte administratif 2014

Considérant le déficit de la section d'investissement de 133 020.00€

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 506 435.00€

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation à la somme de 1 098 809.74€ en dépenses comme en recettes
- Section d'investissement à la somme de 487 847.00€ en dépenses comme en recettes

Le budget primitif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.